

Un Coordinateur du service mobilité (H/F)

pour son service « Mobilité et réglementation routière »



Le coordinateur du service « Mobilité et Réglementation routière » coordonne l'organisation quotidienne de son service, assure la qualité de la production du service et rend compte des activités de celui-ci à son autorité administrative.

Il s'assure de la mise en œuvre de la politique de mobilité via une approche transversale et cohérente en se basant sur les outils stratégiques communaux.

Votre mission

Sous la supervision du chef de Division, vous devrez :

- ✓ Planifier, organiser et coordonner les activités du service « Mobilité et Réglementation Routière »;
- ✓ Apporter une vision stratégique auprès de ses agents;
- ✓ Répondre aux interpellations du Conseil communal/sollicitations de la hiérarchie sur la poursuite/l'accomplissement des missions;
- ✓ Gérer son personnel : définition des objectifs SMART, entretien d'évaluation, répartition de la charge de travail, ...;
- ✓ Conseiller et apporter son expertise « mobilité » dans la mise en œuvre des politiques de déplacements dans la ville et de projets connexes concrets d'aménagement du territoire (urbanisme, environnement, ...);
- ✓ Relayer l'information entre les acteurs de la mobilité et organiser la communication, la consultation et la concertation entre les différents intervenants impliqués dans un projet (usagers, institutions régionales ou fédérales, services communaux, police, ...);

Votre profil

Vous êtes titulaire d'un Master **ET** comptabilisez minimum 3 années d'expérience;
Vous êtes titulaire du certificat de conseiller en mobilité délivré à l'issue de la formation organisée par le SPW **OU** êtes disposé à suivre la formations CeM auprès de la Région Wallonne;

Nous vous offrons Un contrat à durée indéterminée avec clause résolutoire

- ✓ Une fonction intéressante, avec des degrés de responsabilité divers, dans une Administration offrant un réel équilibre entre vie privée et professionnelle.
- ✓ Une rémunération mensuelle brut indexée de 3042,05€ (A1sp)
- ✓ Des chèques repas

Intéressé(e) ?

Faites-nous parvenir, avant le 31 janvier 2019, *votre lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae et une copie de votre diplôme* par courriel à l'adresse : emploi@lalouviere.be en l'intitulant : Candidature pour le poste de Coordinateur du service mobilité.



Conditions générales de recrutement

- Cet appel est ouvert à toute personne porteuse d'un handicap, trouble ou maladie nécessitant une adaptation de la procédure. Dans ce cas, il est obligatoire de prendre contact avec la cellule recrutement du département des ressources humaines par mail ou par téléphone (064/27.80.42) au plus tard à la clôture du présent appel, afin de mettre en place les adaptations nécessaires dans la mesure des possibilités de l'administration.

Sur demande, les possibilités d'adaptation sont communiquées.

- Pour le titulaire d'un diplôme ou certificat d'études délivré par un pays étranger, présenter à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, une attestation délivrée par la Commission d'équivalence justifiant l'équivalence dudit diplôme ou certificat d'études au titre belge requis pour l'emploi à conférer.

- Un extrait du casier judiciaire pourra vous être réclamé au cours de la procédure de recrutement.

- **L'examen de recrutement consistera en :**

Une épreuve écrite de mise en situation professionnelle comportant au moins :

- La synthèse et le commentaire critique d'une conférence portant sur un sujet d'ordre général ou communal (prise de notes autorisée).
- L'analyse d'un cas spécifique en rapport avec le poste à pourvoir.

=> Cotation sur un total de 120 points

- Un entretien oral visant à évaluer les aptitudes et les compétences professionnelles du candidat propres à sa fonction.

=> Cotation sur un total de 80 points

L'épreuve écrite est éliminatoire : seuls les candidats ayant obtenu au moins 50% à l'épreuve écrite, seront invités à participer à l'épreuve orale. Pour être déclarés lauréats de l'examen, les candidats doivent obtenir au moins 50% des points à chaque épreuve et au moins 60% des points pour l'ensemble des épreuves.

- Une convocation reprenant toutes les informations utiles sera adressée par mail aux candidats qui répondent, à la clôture de l'appel, aux conditions requises.

RQ : Nous rencontrons des problèmes avec l'envoi et la réception de mails des boîtes « Hotmail, outlook... ».

Merci de vérifier vos courriers indésirables ou de nous contacter pour une vérification.

Des renseignements complémentaires sur la fonction peuvent être obtenus auprès de Monsieur William Leroy, responsable de la division Patrimoine – Mobilité et Environnement, au 064/27.78.11